



CUMUNITÀ D'AGGLUMERAZIONE DI BASTIA

Bureau du 29 mars 2021

DELIBERATION DU BUREAU

DE LA

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA

OBJET: Projet de coopération INTERREG NECTEMUS +

L'an deux mille vingt et un, le vingt-neuf mars à 8h30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni dans les locaux de la Communauté d'Agglomération de Bastia, Port Toga sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO.

PRESENTS:

Louis POZZO DI BORGO, Guy ARMANET, Gérard ROMITI, Michel ROSSI, Jean Jacques PADOVANI, Jean-Louis MILANI, Serge LINALE, Pierre SAVELLI, Leslie PELLEGRI, Emmanuelle de GENTILI, Marie-Hélène PADOVANI.

ABSENTS:

Gilles SIMEONI, Pierre-Michel SIMONPIETRI.

Nombre de membres composant le Bureau: 13

Nombre de membres en exercice: 13

Quorum: 5

Votants: 11 Pour: 11 Contre:-Abstention:-

Monsieur Louis POZZO DI BORGO ouvre la séance.

OBJET : Projet de coopération INTERREG NECTEMUS +

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2020-09-29-001 du 29 septembre 2020 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia;

Vu la délibération du Conseil Communautaire d'Agglomération de Bastia en date du 10 juillet 2020 fixant le nombre de vice-présidents et la composition du Bureau;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 24 juillet 2020 modifiant la constitution du Bureau;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 24 juillet 2020 qui délègue certaines compétences au Bureau et notamment l'approbation des demandes de financements ;

Vu la demande de partenariat formulée auprès de la CAB pour le projet INTERREG Nectemus + ;

Ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

APPROUVE (A l'unanimité)

La candidature de la Communauté d'Agglomération de Bastia en tant que partenaire au projet NECTEMUS+ dans le cadre du programme de coopération transfrontalière Italie-France maritime 2014-2020;

AUTORISE

- -Le Président à solliciter les co-financements correspondants ;
- -Le Président à signer tous les documents se rapportant à ce dossier ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Président

Louis POZZO/DI BORGO

Acte certifié exécutoire après dépôt en préfecture

le 01 AVR. 2021

et publication ou not

La Directrice de l'Administration Générale

Nora MOGHRAOUI

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter du présent affichage et notification